

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Plan communal



Commune
de Gurunhuel



Réalisation : Guingamp-Paimpol Agglomération, Décembre 2023 ;
Source : Guingamp-Paimpol Agglomération, Edigeo 2021

0 100 200 m



ZONAGE			
	Zone urbaine au titre de l'article R.151-18 du CU		
	Zone à urbaniser au titre de l'article R.151-20 du CU		
	Zone agricole au titre de l'article R.151-22 du CU		
	Zone naturelle au titre de l'article R.151-24 du CU		
PRESCRIPTION			
TRAME BLEUE			
	Bande de protection des cours d'eau		
	Zone humide protégée au titre de l'article L.151-23 du CU		
TRAME VERTE			
	Espace remarquable du littoral au titre de l'article L.121-23 du CU		
	Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du CU		
	Élément de paysage au titre de l'article L.151-23 du CU		
AMÉNAGEMENT			
	Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L.151-11 du CU		
	Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU		
	Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-6 du CU		
	Secteur soumis à un objectif de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du CU		
	Marge de recul		
COMMERCE ET ACTIVITÉ			
	Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU		
	Diversité commerciale protégée au titre de l'article L.151-16 du CU		
EMPLACEMENT RÉSERVÉ			
	Emplacement Réservé au titre de l'article L.151-41 du CU		
Numéro	Bénéficiaire	Nature	Détails
1	Commune	Voies et aménagements publics	

